

# Le Curé Aimait Trop ses Cloches

Si les maires de notre village ont pu connaître des difficultés pendant leur mandat pour mener à bien leur fonction, c'est à un singulier problème que s'est trouvé confronté en 1959 monsieur Lucien MENIER, l'édile de l'époque.



A ce moment-là, régnait sur la vie spirituelle des paroissiens l'abbé Quais (cela n'est pas inventé !) qui possédait un sens particulièrement aigu de la propriété et avait oublié que depuis 1905 la loi de la séparation de l'église et de l'état avait permis la confiscation des biens, meubles et immeubles de l'une au profit de l'autre.

Or, notre curé - probablement appelé à d'autres fonctions - s'était mis dans la tête de faire démonter le mécanisme de sonnerie des cloches pour l'emporter avec lui ; fort heureusement, une ouaille bien intentionnée alerta le maire, M. MENIER Lucien, pour qu'il s'oppose à ce qui était - à ses yeux - un vol, puisqu'en vertu de la loi, l'édifice religieux et son contenu mobilier appartenaient à la commune mais aussi parce que - écrit le rédacteur - des paroissiens avaient participé de leurs deniers à la dépense.

Voici comment le maire devant son conseil municipal réuni le 23 mars 1959 relate les péripéties qui l'ont opposé au curé : « le 15 juin vers 15 heures, l'abbé Quais met son projet à exécution » ; un voisin, encore un paroissien bien intentionné, prévient le maire qui « se transporte sur les lieux » (il faut comprendre dans le clocher) somme l'abbé de « surseoir » aux travaux de démontage ; celui-ci de répondre qu'il est le « maître des lieux » et qu'il emporte ce qu'il estime être son bien.

Le garde champêtre appelé à la rescousse est invité par le maire à verbaliser pendant que ce dernier descend en toute hâte du clocher pour demander par téléphone le secours de l'évêché.

Fort de l'appui téléphoniquement obtenu, M. MENIER remonte à toute vitesse dans le clocher mais cette fois-ci il a ceint son écharpe tricolore, symbole de sa légitimité et de son autorité ; il intime l'ordre à l'ouvrier qui s'affaire au démontage d'arrêter son travail ; celui-ci qui ne veut mécontenter ni l'un ni l'autre déclare vouloir en référer à son patron ; à son tour il dégringole au bas du clocher ; bientôt de retour il rapporte les propos de son patron qui ne veut pas d'histoire avec le maire, le démontage est donc suspendu.

# Le Curé Aimait Trop ses Cloches

M. MENIER ordonne alors « de remonter les appareils... il fait sonner les cloches » puis, par précaution, il se fait remettre la clef du mécanisme.

On pourrait penser que l'histoire s'arrête là, point du tout, car, nous apprend encore le rédacteur, le maire déclare aux membres de son conseil que « quinze jours après il m' (le maire) a été signalé qu'un autre appareil était disparu », il s'agit cette fois de la pendule électrique ; il ajoute qu'il « peut croire que l'abbé Quais l'a emportée vu qu'il est venu dans l'église le jour de sa disparition mais (qu'il) ne peut le préciser ne l'ayant pas vu ».

La lecture des comptes rendus du conseil municipal ne nous renseigne pas sur la conclusion de cet épisode tragi-comique, sorte de « remake » des confrontations de don Camillo et de Peppone plaisamment portées à l'écran par le cinéma italien des années 50.

L'abbé Quais s'en est allé sans le mécanisme de sonnerie mais peut-être avec la pendule électrique ; on perd sa trace mais dans le village on se souvient de lui ; peut-être serait-il possible de connaître dans quelle paroisse par la suite il a exercé son ministère.

M. MENIER, quant à lui, a continué à remplir son mandat de maire que ses administrés lui ont renouvelé pendant de longues années, jusqu'en 1971, soit pendant 25 ans, un record... jusqu'à présent.

Alain CECCHY

Conseiller municipal, Adjoint au maire.

Sources : registres des conseils municipaux - année 1959.

## AUBERGE DU CENTRE

-- BAR - RESTAURANT --



Christine et Patrick BRETON

Le Bourg

41400 VALLIÈRES-LES-GRANDES

Tél. 02 54 20 93 01

Banquets . Menus Ouvriers . Carte - Plats Préparés  
Communions . Baptêmes